Giorgia Meloni interdit aux avions de repérage des ONG de décoller des îles italiennes

écrit par Abdel l'insoumis | 11 mai 2024

Les petits avions d’associations humanitaires ne pourront plus utiliser les aéroports de la Sicile, de Lampedusa, ou de Pantelleria, situées sur la route migratoire de la Méditerranée centrale. Le travail de repérage des pilotes est pourtant d’une aide précieuse pour les navires d’ONG à la recherche de canots de migrants en détresse. Nouvelle entrave pour les ONG en Méditerranée. Lundi 6 mai, l’Autorité italienne de l’aviation civile (ENAC) a annoncé que les avions utilisés par des associations pour repérer les bateaux de migrants en difficulté ne pourraient plus décoller des aéroports de Sicile, Pantelleria et Lampedusa, des îles proches des routes empruntées par les exilés. “Cette ordonnance entre en vigueur avec effet immédiat”, indique l’ENAC.

(…)

Depuis son arrivée au pouvoir en 2022, la Première ministre d’extrême droite Giorgia Meloni tend à compliquer le travail des ONG qui opèrent en mer Méditerranée. Depuis la promulgation du décret Piantedosi en janvier 2023, qui régit leurs activités, les navires humanitaires dénoncent

l’assignation de ports lointains, situées à plusieurs jours des zones de sauvetages. Ces décisions les obligent à passer “des jours et des jours à faire du transit entre les ports italiens et la zone de recherche”, déplorait auprès d’InfoMigrants, en novembre 2023, Margot Bernard, coordinatrice de projet adjointe à bord du Geo Barents.

Dans un rapport publié début février 2024, l’association de sauvetage SOS Humanity a relevé qu’au cours de l’année passée, les navires de secours en Méditerranée ont perdu 374 jours à effectuer des longs trajets pour rejoindre des ports de débarquement italiens au lieu de rester en mer pour porter assistance aux canots en détresse. “Ce n’est pas une coïncidence, mais bien une tactique politique”, assure SOS Humanity.

Info Migrants

https://www.fdesouche.com/2024/05/09/giorgia-meloni-interdit-aux-avions-de-reperage-des-ong-de-decoller-des-iles-italiennes/